



LA BASTIDE DES JOURDANS

Bulletin municipal d'information

N°48 JUIN 2016



Retrouvez-nous sur le site internet de la mairie : www.bastidedesjourdans.com

HORAIRES MAIRIE

Lundi 8h à 12h30 14h à 17h30
 Mardi 8h à 12h30 Fermée au public
 Mercredi 8h à 12h30 14h à 17h30
 Jeudi 8h à 12h30 14h à 17h30
 Vendredi 8h à 12h30 14h à 17h30
 Samedi 9h à 12h

Une permanence des élus sera assurée sur rdv

COORDONNÉES MAIRIE

Place de la République 84240 La Bastide des Jourdans.
 Tél : 04 90 77 81 04 - Fax : 04 90 77 84 08
 Mail : bastidedesj@orange.fr
 Site internet : www.bastidedesjourdans.com
 Inscription Cantine : en mairie Tél : 04 90 77 81 04

Demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire : 04 90 77 81 04

SERVICES MAIRIE

Permanence architecte conseil : 1^{er} et 3^{ème} jeudi matin de chaque mois sur rendez-vous 04.90.77.81.04

Collecte des encombrants : Tous les mardis matin : inscription en mairie 04.90.77.81.04

Emplacement Défibrillateurs : Place de la République au bout des arcades de la mairie sous la boîte à lettres

Permanences du CCAS : SSur RDV en mairie 04.90.77.81.04

Permanences Assistante Sociale
 Centre médico-social, 6 chemin Saint Clair 84121 Pertuis sur RDV 04 90 09 27 00

CANTINE ET GARDERIE :

Nous rappelons que les paiements peuvent se faire soit par INTERNET (TIPI) à : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>, soit par chèques à envoyer directement au Trésor Public de Pertuis : Centre des Finances Publiques, ZAC Saint MARTIN, 210 Rue François GERNELLE 84120 PERTUIS. Les dépôts en Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie ne sont plus acceptés.

AFFAIRES MILITAIRES :

Tout Jeune est tenu de se faire recenser le mois suivant ses 16 Ans, l'attestation de recensement est obligatoire pour les concours et le permis de conduire.

BIBLIOTHÈQUE

Lundi 14h30 à 16h et de 17h à 19 h, mardi et jeudi de 14h30 à 16 h
 mercredi 14h à 18h - samedi 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h
 Ouverture pendant les vacances scolaires
 fermeture annuelle du 1^{er} au 31 août

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112
 Gendarmerie : 17
 SAMU-SMUR : 15
 Garderie Périscolaire : 04.90.77.81.04
 Ecole : 04.90.77.80.68
 Médecin La Bastide
 Docteur E.TURCON : 04 32 60 69 39
 Cabinets infirmiers
 Madame Chantal FOURNIER : 06 67 29 98 74
 Madame Corinne VIAL : 06 62 67 94 41
 Madame Michelle CLEAC'H : 04 90 77 82 76
 Kinésithérapeute
 Monsieur Richard VANGILVE : 04 90 68 36 42
 Pharmacie Grambois : 04 90 77 92 73
 Pharmacies de garde : 3237 (24h/24 – 0,34 Eur TTC/min)
 COTELUB : 04 90 07 48 12
 SIVOM Durance Luberon : 04 90 79 06 95
 ERDF : 09 726 750 84
 Bureau de Poste : 04 90 77 80 14
 Centre anti poison : 04 91 75 25 25
 Autres Numéros :
 114 : Réception et orientation des appels des personnes déficientes auditives vers les autres numéros d'appel d'urgence,
 115 : Urgence sociale - SAMU social,
 119 : Urgence sociale - enfance maltraitée,
 116000 : Urgence sociale - enfants disparus.

ÉTAT CIVIL**NAISSANCES**

06/02/2016 CLAEYSSENS MENETRIER Virgile
 07/03/2016 LACHEVRE Aurélien
 26/04/2016 KARZABA Tarek
 03/05/2016 BATARD Tess
 06/05/2016 SERAFINI Sasha

Toutes nos félicitations aux heureux parents

MARIAGES

01/04/2016 Mme GODARD Sonia et M. PEPIOT Laurent
 28/04/2016 Mme HALLARD Céline et M. GAMBA Daniel
 14/05/2016 Mme STAVTSEVA Eugeniia et M. BRASSEUR Christophe

Toutes nos vœux de bonheurs aux époux

DÉCÈS

17/02/2016 JASON René
 27/02/2016 GIRARD Lucien
 18/03/2016 FOUCHER Jean
 20/03/2016 IMBERT Roger
 02/04/2016 INVERNON Epouse NIETO Yvonne
 14/04/2016 BERTSCH Béatrice
 17/04/2016 DI NOTOLO Epouse BESTAGNO Marie
 16/05/2016 REPETTO Epouse GENTY Yolande

Toutes nos condoléances aux familles



Monsieur Le Maire, et la commission communication remercient très chaleureusement Monsieur Cyrille Faucher pour les prises de vues de notre village réalisées avec un drone. Vous pourrez découvrir les photos de notre commune et de ses environs vues du ciel. Tout ce travail a été effectué gracieusement et nous tenons à nouveau à lui exprimer toute notre reconnaissance.



LA RESISTANCE FRANCAISE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

En juin 1940, la fuite éperdue de millions de réfugiés, signe la décomposition de la nation.

C'est l'effondrement du pays. La dénonciation de l'armistice fonde les premiers refus à l'humiliante occupation allemande. Des tâtonnements inventifs et des actes dispersés s'agrègent peu à peu. Ils marquent le début de la résistance en France.

C'est aussi hors de la métropole, en Angleterre et dans les colonies, que se forme autour du Général De Gaulle une autre résistance. La France libre naît à Londres le 18 Juin 1940.

Entre septembre et décembre 1941, en représailles aux attentats contre les troupes allemandes, 215 massacres dont celui de Guy Moquet avec 26 autres internés politiques communistes de Châteaubriand en Loire Atlantique, provoquent une immense émotion populaire. Ces massacres posent aux résistants, la question morale du choix de la lutte armée.

En juin 1942 les groupes de résistance se regroupent pour former dans les deux zones des organisations structurées. La résistance se spécialise en réseaux et mouvements.

1943-1944 avec la formation des maquis, la résistance se développe et s'enracine dans le milieu rural. Face à Vichy, elle représente alors pour l'opinion, la seule légitimité possible.

Dans une France muselée, face à un régime qui interdit les partis politiques, les mouvements tentent de reconquérir l'opinion et l'espace public.

Dispersés, les français libres regroupés hors de France représentent une autre résistance d'inspiration gaullienne.

Jean Moulin organise et réunit la résistance Française.

L'intensité des combats de l'été 1944 a contraint à figer l'image d'une résistance identifiée à la seule lutte armée. La France libre et la clandestinité se reconnaissent, dans un même combat. Par des tracts, les résistants du maquis s'approprient la parole interdite, les consciences d'éveillent pour dénoncer les mensonges et redonner espoir.

Le 6 juin 1944, les alliés débarquent en Normandie. En Août, ils sont à 200 km de Paris. Peu à peu, le territoire progressivement se libère. 1945, le territoire national est entièrement libéré.

La guerre s'achève le 8 mai 1945. Mais une nouvelle bataille commence pour la France après les combats de la libération.

Au-delà des pertes humaines, 600 000 morts civils et militaires entre 1940 et 1945, des villes entières on été littéralement rasées par les combats aériens.

Tout manque. L'économie tourne au ralenti et le rationnement que beaucoup croyaient voir disparaître avec la libération durera encore de nombreux mois.

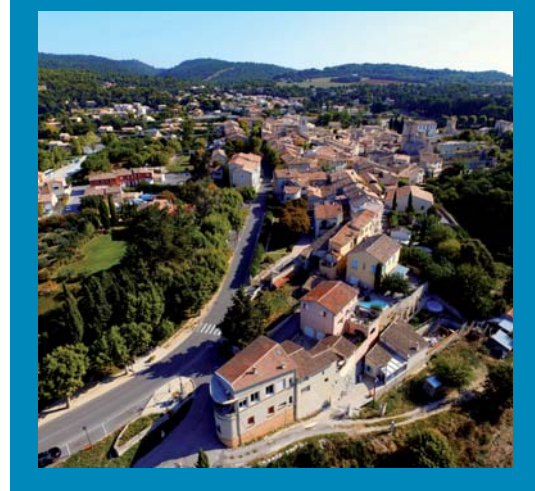
Que reste-il de la résistance ?

Celui sans doute celui du témoignage humain et du sacrifice des siens. Mais c'est aussi celui de la fidélité et de l'intransigeance morale, du refus de se soumettre à l'ordre des choses, de la passion, de la liberté et de l'espérance.



SOMMAIRE

- INFOS UTILES.....2
- ÉTAT CIVIL.....2
- LA VIE DE LA COMMUNE
 - COMMÉMORATION 8 MAI.....3
 - LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS3
 - CÉRÉMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT4
 - PV CONSEIL MUNICIPAL DU 9/035
 - PV CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04.....6
 - CHANTIER FIBRE OPTIQUE8
 - EMPLOI DU FEU8
- LA VIE DES ASSOCIATIONS
 - VOS PROCHAINS RDV9
 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE10
 - CRÉATIONS TRADITIONS BASTIDANES ..10
 - ENTENTE SPORTIVE HAUT LUBERON (ESHL)COMITÉ DE JUMELAGE10
 - EXPO JEAN MARAIS10
 - ASSOCIATION PAROISSIALE10
 - FOYER RURAL11
 - PATRIMOINE BASTIDAN.....11
 - LES FESTIVES12
 - LA DIANE.....12
 - COMITE DE JUMELAGE13
- LA VIE DU TERRITOIRE, COTELUB
 - COMMUNIQUÉ DE PRESSE.....14
 - ARTICLE SUR LA SIGNALÉTIQUE15
- INFORMATIONS DIVERSES
 - VOTRE COMMUNE SES ORIGINES SON HISTOIRE16



LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGREES DE LA COMMUNE DE LA BASTIDE DES JOURDANS

ASSISTANT MATERNEL	ADRESSE	AGREMENT (*)
BARQUIN Maryline - Téléphone : 06.99.36.06.77	Chemin de Maussan	Accueil simultané : 3 enfants - 3TC
CANES (ROLLET) Maryline - Téléphone : 06.27.21.20.42	2, Route de MANOSQUE	Accueil simultané : 2 enfants - 2TC
CONCAS Jennifer - Téléphone : 06.35.51.26.06	13, Rue de FIOLEH	Accueil simultané : 3 enfants - 3TC
SANTIAGO (FERNANDEZ) Hélène - Téléphone : 04.90.08.45.85	Quartier LE CLOS	Accueil simultané : 3 enfants - 2TC + 1PS
THOMAS Anita - Téléphone : 06.86.91.43.77	12, LES BASTIDONS	Accueil simultané : 3 enfants - 3TC

(*) TC = Temps Complet (à la journée), TP = Temps Partiel, PS = Péri-Scolaire de 3 à 6 ans, A Former = agréé mais non autorisé à accueillir

CEREMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT ENTRE LE LIEUTENANT GEORGES ARNIAUD ET LE LIEUTENANT CHRISTIAN VACHIER



Georges ARNIAUD, fils de Francis ARNIAUD qui fût pendant plusieurs années Maire de La BASTIDE DES JOURDANS et pompier volontaire a passé le "virus" des pompiers à son fils.

Engagé depuis le 1/04/1985 comme Sapeur et nommé Chef de Centre depuis décembre 2004 Georges a été tout au long de ses 31 ans de service au service de la population, son implication a été exemplaire, sans compter son temps comme beaucoup de pompiers, laissant aussi très souvent sa famille pour être disponible pour sa commune de jour comme de nuit.

Lors de cette cérémonie Georges ARNIAUD a été promu capitaine à titre honoraire.

Monsieur le maire et les membres du Conseil Municipal lui souhaitent une bonne et longue retraite entouré de sa femme, enfants et petits enfants.

Nous félicitons le Lieutenant Christian VACHIER et lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Le vendredi 13 Mai 2016 place de la Mairie a eu lieu la cérémonie de passation de Commandement entre le Lieutenant Georges ARNIAUD et le Lieutenant Christian VACHIER.

A cette occasion de nombreuses personnalités étaient présentes :
Monsieur CHABERT Président du Conseil d'administration du SDIS
Monsieur le Lieutenant-colonel Hervé JULLIEN chef du Groupe-ment Sud Luberon

Madame Noëlle TRINQUIER et Monsieur Jean-François LOVISOLO
Conseillers Départementaux

Monsieur le Maire de La Bastide des Jourdans

Mesdames et messieurs Les Maires du canton de Pertuis, de Cadenet et Cucuron

Monsieur FABRE Président de COTELUB

Messieurs les Chefs de Corps des casernes du secteur

Messieurs les Officiers, sous officiers et Hommes du rang

Messieurs les Retraités

Messieurs du Comité feux de forêts de La Bastide



COMPTES RENDUS ET DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DU 9 MARS 2016

Le Conseil Municipal de La Bastide des Jourdans s'est réuni en séance ordinaire, le 09 mars 2016 à 18 h 00, sous la présidence de M. Michel RUFFINATTI, Maire.

Présents : Mmes ARNIAUD Martine, CHAUDON Céline (arrivée à 18 h 30 pour le vote de la question N° 3), GARBARINO Julie, MARTINEZ Daphné, MAUGAND Séverine, HEBRARD Annie, et MM. ARNOUX Guy, ARNOUX Marc, BESTAGNO Michel, DASNOY Alain, FERRA Michel, ORGNON Frédéric, RUFFINATTI Michel, SALERNO Nicolas.

Absents ayant donné procuration :
Mme BON Marie-Pierre à Mme MAUGAND Séverine

Secrétaire de séance : Mme ARNIAUD Martine

La séance est ouverte par Monsieur le Maire qui procède à l'appel des membres du conseil municipal à 18 h 00.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente (20 janvier 2016), le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

1) Avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes pour ACTES BUDGETAIRES :

Le conseil est informé qu'un système de transmission des actes par voie électronique par l'intermédiaire de l'application ACTES a été mis en place en 2012 (convention signée le 15 mai 2012).

Il convient aujourd'hui de se prononcer afin de mettre en place le système ACTES BUDGETAIRES qui permettra de transmettre par voie dématérialisée tous les documents budgétaires et pour ce faire autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (14 voix : 13 présents et une procuration) accepte la mise en place du système ACTES BUDGETAIRES et autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture de Vaucluse.

2) Modification de la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 du Sénateur Claude HAUT (réhabilitation AB 23) :

Afin de compléter le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment cadastré AB 23 (salle associations), M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier de nouveau la demande de financement auprès de M. le Sénateur Claude HAUT au titre de sa réserve parlementaire 2016 (dotation en baisse) selon le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux et MO	82 000,00 €	Conseil Régional FSL 2014 (18.29 %) obtenue	15 000.00 €
		Réserve parlementaire de M. Claude HAUT (12.19%) 2016	10 000.00 €
		Contractualisation 2015 (5.10 %)	4 181.40 €
		DETR 2016 (35 %)	28 700.00 €
TOTAL HT	82 000,00 €	part communale (29.42 %)	24 118.60 €
TOTAL GLOBAL HT	82 000,00 €	TOTAL GLOBAL HT	82 000,00 €
TVA 20,0%	16 400,00 €	TVA 20,0%	16 400,00 €
TOTAL TTC	98 400,00 €	TOTAL TTC	98 400,00 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (14 voix : 13 présents et une procuration), le plan de financement présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à demander une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Sénateur Claude HAUT (réserve parlementaire 2016).

3) Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif construction scolaire du 1er degré (volet constructions neuves ou grosses réparations aux écoles et annexes) :

M. le Maire propose à l'assemblée de compléter le plan de financement des travaux d'extension de l'école en intégrant la nouvelle opération ayant fait l'objet d'un dépôt de permis : Création salle de classe, rénovation d'une partie du préau avec agrandissement du réfectoire.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux	160 285,00 €	Conseil Départemental (30 %)	52 405,50 €
MO	14 400,00 €	Conseil régional FSL 2015 (8.59 %)	15 000,00 €
		Contractualisation 2015 (18.90 %)	33 018,00 €
TOTAL HT	174 685,00 €	part communale (42.51 %)	74 261,50 €
TOTAL GLOBAL HT	174 685,00 €	TOTAL GLOBAL HT	174 685,00 €
TVA 20,0%	34 937,00 €	TVA 20,0%	34 937,00 €
TOTAL TTC	209 622,00 €	TOTAL TTC	209 622,00 €

Le Conseil à la majorité de ses membres présents et représentés avec 2 abstentions (M. ORGNON Frédéric et M. ARNOUX Marc) et 13 POUR, approuve la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus pour que M. le Maire demande une subvention auprès du Département de Vaucluse d'un montant de 52 405,50 €.

4) Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2016 :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux et MO	82 000,00 €	Conseil Régional FSL 2014 (18.29 %) obtenue	15 000.00 €
		Réserve parlementaire de M. Claude HAUT (12.19%) 2016	10 000.00 €
		Contractualisation 2015 (5.10 %)	4 181.40 €
		DETR 2016 (35 %)	28 700.00 €
TOTAL HT	82 000,00 €	Part communale (29.42 %)	24 118.60 €
TOTAL GLOBAL HT	82 000,00 €	TOTAL GLOBAL HT	82 000,00 €
TVA 20,0%	16 400,00 €	TVA 20,0%	16 400,00 €
TOTAL TTC	98 400,00 €	TOTAL TTC	98 400,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (15 voix : 14 présents et 1 procuration) la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2016.

5) Convention de concession pluriannuelle de pâturage :

M. le Maire propose de reconduire la convention pluriannuelle de pâturage pour M. Baptiste RAYMOND à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 au tarif de 2.20 €/ha soit 152.17 €/an (avec réactualisation annuelle).

Pour information la saison de pâturage s'étend du 2^{ème} dimanche de janvier au 2^{ème} dimanche de septembre.

Le conseil municipal approuve à la majorité de ses membres présents ou représentés avec 1 abstention (M. SALERNO Nicolas) 14 voix POUR, la convention de concession pluriannuelle de pâturage avec M. Baptiste RAYMOND.

6) Convention carte temps libre avec la CAF de Vaucluse pour l'exercice 2016 :

Afin de compléter le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment cadastré AB 23 (salle associations), M. le Maire informe l'assemblée qu'il serait opportun de compléter le plan de financement précédemment étudié par une demande de subvention au titre de la DETR 2016 selon le plan de financement comme suit :

La convention a pour objet de mettre en œuvre et de cofinancer le dispositif « carte temps libre » pour une durée d'un an à dater du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016.

La carte temps libre permet aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la direction Départementales de Cohésion sociale ou les interventions sont reconnues localement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (15 voix : 14 présents et 1 procuration) le principe de renouvellement de la convention carte temps libre.

Après débat relatif aux questions diverses n'emportant pas de délibération, la séance se termine à 20 h 06.

Le Maire,
Michel RUFFINATTI

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 14 avril à 18 heures, le Conseil municipal, conformément convoqué le 05 avril 2016 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Bastide des Jourdans, sous la présidence de M. Michel RUFFINATTI, Maire.

Étaient présents : Mmes ARNIAUD Martine, GARBARINO Julie, MAUGAND Séverine, et MM. ARNOUX Guy, ARNOUX Marc, BESTAGNO Michel, DASNOY Alain, FERRA Michel, ORGNON Frédéric, SALERNO Nicolas.

Absent ayant donné procuration :

Mme BON Marie-Pierre à Mme GARBARINO Julie
Mme CHAUDON Céline à M. BESTAGNO Michel
Mme HEBRARD Annie à M. DASNOY Alain

Absente :

Mme MARTINEZ Daphné.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal un volontaire pour tenir le poste de secrétaire de séance.

Personne ne se proposant, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de rapport de séance mis à part un état des délibérations.

La séance est ouverte par Monsieur le maire qui procède à l'appel des membres du conseil municipal à 18h15.

Approbation de la séance du 09 mars 2016.

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2016 a été envoyé par mail à tous les membres du conseil municipal afin d'en éviter la lecture en séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement public local 2016, pour l'opération « travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP pour l'exercice 2016 » :

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, 14 voix, accepte la demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement public local 2016, pour l'opération « travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP pour l'exercice 2016 ».

2) Demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement public local 2016, pour l'opération « création de salles pour les associations dans l'ancien bâtiment Mairie AB 23 » :

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, 14 voix, accepte la demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement public local 2016, pour l'opération « création de salles pour les associations dans l'ancien bâtiment Mairie AB 23 » :

3) Demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement public local 2016, pour l'opération « Création d'un city stade » :

Le conseil municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés, accepte la demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement public local 2016, pour l'opération « Création d'un city stade » : 12 voix pour (dont 3 procurations) et 2 voix contre, MM. ORGNON Frédéric et ARNOUX Marc.

4) Approbation de la convention relative à la maintenance du site internet de la commune pour l'exercice 2016 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés la convention relative à la maintenance du site internet de la commune pour l'exercice 2016.

5) Modification de la commission des finances :

Le conseil approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le remplacement de Mme BON Marie-Pierre par M. BES-TAGNO Michel à la commission finances.

6) Remboursement des frais relatifs à la modification N°6 du POS par le Centre Forestier Régional PACA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés la demande de remboursement des frais relatifs à la modification N°6 du POS par le Centre Forestier Régional PACA pour un montant de 11 817.49 euros.

7) Approbation des ratios promus/promouvables :

Cette question est enlevée de l'ordre du jour.

8) Vote du compte administratif 2015 (budget principal)

Monsieur le maire quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Mme ARNIAUD Martine, adjointe déléguée aux finances prend la présidence du conseil municipal, présente le compte administratif 2015 et fait procéder à son vote.

Le conseil approuve à la majorité des membres présents ou représentés le compte administratif 2015 : 11 voix pour (dont 3 procurations) et 2 voix contre MM. ORGNON Frédéric et ARNOUX Marc.

9) Vote du compte de gestion 2015 (budget principal) :

Le conseil à l'unanimité de ces membres présents ou représentés approuve le compte de gestions 2015.

10) Affectation du résultat 2015

Le conseil approuve à la majorité de ses membres présents ou représentés l'affectation du résultat tel qu'il est présenté par Mon-

sieur le Maire : 12 voix pour (dont 3 procurations) et 2 abstentions MM. ORGNON Frédéric et ARNOUX Marc.

11) Vote des taux 2016 de la fiscalité directe locale

Monsieur le maire propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés la proposition de M. Le Maire de maintenir le même taux qu'en 2015.

12) Détail des subventions 2016 attribuées aux associations.

Monsieur SALERNO Nicolas demande si en étant vice-président de l'association « les festives »

Il peut participer au vote des subventions.

Monsieur le maire lui répond que oui.

Le conseil approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le montant des subventions attribuées pour 2016 aux associations.

13) Détail des contributions à verser aux organismes de regroupement sur l'exercice 2016.

Arrivée de Mme CHAUDON Céline à 19 heures qui participera au vote – annulation de sa procuration à M. BESTAGNO Michel.

Le conseil municipal approuve à la majorité de ses membres présents ou représentés les contributions à verser aux organismes de regroupement pour l'exercice 2016 :12 voix pour (dont 2 procurations) et deux abstentions MM. ORGNON Frédéric et ARNOUX Marc

14) Détail des cotisations 2016 afférentes aux adhésions de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à la majorité de ses membres présents ou représentés les cotisations afférentes aux adhésions de la collectivité pour l'exercice 2016 :12 voix pour (dont 2 procurations) et deux abstentions MM. ORGNON Frédéric et ARNOUX Marc

15) Vote du budget primitif 2016 (budget principal) :

Départ de Mme MAUGAN Séverine qui a donné procuration à Mme ARNIAUD Martine

Le conseil municipal approuve à la majorité de ses membres présents ou représentés le budget primitif 2016 :12 voix pour (dont 3 procurations) et 2 contre MM. ORGNON Frédéric et ARNOUX Marc.

Le conseil se poursuit avec les questions diverses. La séance est levée à 20h35.



CHANTIER FIBRE OPTIQUE

En mars 2015 nous annonçons l'arrivée du haut débit sur notre commune, ainsi des extensions de réseau ont été retenues et le raccordement du Centre Forestier de La Bastide des Jourdans a été inscrit dans l'ordre des priorités.

Les travaux d'implantation de fourreaux pour câbles permettant le raccordement du Centre Forestier de La Bastide des Jourdans à la fibre optique ont été réalisés courant avril, la fin de l'opération étant prévue fin juillet 2016.

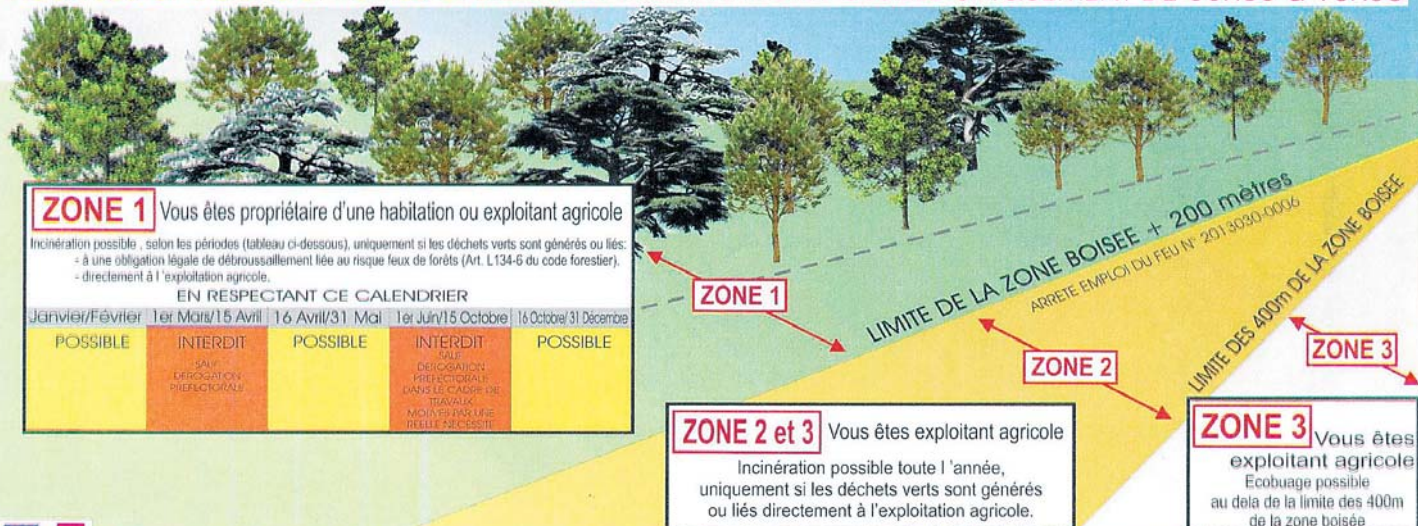


ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT

(infraction réprimée par l'art. 132-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30



DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

JUIN :

A partir du vendredi 17 Juin : Sardinades au Cercle Républicain en soirée

- Samedi 4 ESHL - Tournoi de sixte - Stade M.DERCOURT : 06.40.33.24.09 - zoubmarseille@hotmail.fr
 Samedi 4 ALTL - Repas dansant soir - Salle polyvalente. Mme GARCIN Georgette : 06.41.01.50.41 - Garcin.jo@gmail.com
 Dimanche 5 C.T.B. - Vide grenier - Toute la Journée, Cours de la République. Mme SERAFINI Irène : 06.81.67.52.12 ireneCTB@hotmail.fr
 Vendredi 10 LA DIANE - Assemblée générale - Salle Polyvalente. M. MARCHIEN Henri : 06.50.26.34.22 henrialex@wanadoo.fr
 Vendredi 10 ASSOCIATION PAROISSIALE, sortie ND de VIE à Véнасque, inscriptions : Mme F.MORHET : 04.90.77.41.33
 Samedi 11 LA DIANE - Repas chasse 12h - Salle polyvalente. M. MARCHIEN Henri : 06.50.26.34.22 henrialex@wanadoo.fr
 Samedi 18 FOYER RURAL - Assemblée générale + Journée festive - Présentation activités + soirée - Salle polyvalente. M.CLEMOT Denis : 04.90.77.86.40 - clemotdenis@gmail.com
 18 et 19 OFFICE TOURISME - Fête petit patrimoine - Monuments Village. Contact : 0490778254 - bastidedj@orange.fr
 18 et 19 PATRIMOINE BASTIDAN : Visite chapelle ND Consolation ,contact :04.90.77.82.54
 Samedi 25 APE - Kermesse - Stade. Mme LACROIX Julie : 07.70.27.58.47 - j.lacroix.f@gmail.com
 Dimanche 26 LES FESTIVES - Sortie journée Camargue - M.COLOMBANI Ange : 06.58.81.81.75 - Colombani.ange@bbox.fr

JUILLET :

**Tous les mardis de Juillet : La Louve Bastidane – festins nocturnes au Bar des Sports
 Annie et Marc BONNAUD : 04.90.77.81.15 - Annie.bonnaud@yahoo.com**

**Tous les vendredis soir de Juillet – Sardinades au Cercle Républicain
 M.ARNOUX Guy : 06.78.60.73.30 - Lecercle84@hotmail.fr**

- Samedi 9 COMITE DE JUMELAGE - Repas jumelage Italie - Parking salle polyvalente. Mme PICCINO Françoise : 06.84.52.32.02 - frisouraym@hotmail.com
 Mercredi 13 MUNICIPALITE - Repas sorti du sac et soirée dansante - Cours de la République. MAIRIE : 04.90.77.81.04 bastidedesj@orange.fr
 Mercredi 13 CTB Chasse au trésor (pour enfants), 16 h devant la Mairie
 Du samedi 23 au 14/08 CTB - Exposition artisanale Local village. Mme SERAFINI Irène : 06.81.67.52.12 - ireneCTB@hotmail.fr
 Mercredi 27 EXPRESSION BASTIDANNE - Retraite aux flambeaux. Village. M. MORTEAU David : 06.70.03.37.21 David.morteau@hotmail.fr
 Dimanche 31 LA PAROISSE - 10h30 accueil et chants sur le parvis de l'Eglise , Messe, Apéritif 12h - Parvis église. Mme RAYMOND Odile : 04.90.08.06.02 - Odile.raymond@live.fr

AOÛT :

**Tous les mardis d'Août : La Louve Bastidane – festins nocturnes au Bar des Sports.
 Annie et Marc BONNAUD : 04.90.77.81.15 - Annie.bonnaud@yahoo.com**

**Tous les vendredis soir d'Août – Sardinades au Cercle Républicain
 M.ARNOUX Guy : 06.78.60.73.30 - Lecercle84@hotmail.fr**

- Vendredi 5 PATRIMOINE BASTIDAN - Concert 21h Château. Mme BREST Nicole : 04.90.77.82.54 nicoledelelabastide@wanadoo.fr
 Samedi 13 Bibliothèque Municipale Spectacle, Contes et légendes de Provence, au château, contact : 04.90.77.83.60
 13 au 22 PATRIMOINE BASTIDAN Peintures Alison MARTINENQ et sculptures de Gérard BESSET
 Dimanche 14 CERCLE REPUBLICAIN - Soirée moules frites - Jeu de boules. M. ARNOUX Guy : 06.78.60.73.30 Lecercle84@hotmail.fr

**Vendredi 26 / Samedi 27 / Dimanche 28
 COMITE DES FETES / FETE VOTIVE / FEU D'ARTIFICE / FETE VOTIVE VILLAGE + Salle polyvalente
 Mme HERITIER Brigitte : 04.90.77.84.18 - heritierda@orange.fr**

SEPTEMBRE :

- Samedi 3 MUNICIPALITE - Fête des associations - Place village. Mme BON Marie-Pierre : 06.77.63.63.46 mariepbon@neuf.fr
 Dimanche 4 COLLECTIF 14/18 Vide dressing - Salle polyvalente
 Samedi 10 LA DIANE - Cartes chasse - Salle Dumas. M.MARCHIEN Henri : 06.50.26.34.22 - henrialex@wanadoo.fr
 Samedi 17 FOYER RURAL - Théâtre - Réunion d'information, Salle Dumas. M.CLEMOT Denis : 04.90.77.86.40 lemotdenis@gmail.com
 Samedi 17 PATRIMOINE BASTIDAN - Journées du patrimoine, Chapelle ND de Consolation.
 Dimanche 18 Mme BREST Nicole 04.90.77.82.54 - nicoledelelabastide@wanadoo.fr
 Samedi 24 ALTL - Repas dansant soirée - Salle polyvalente. Mme GARCIN Georgette : 06.41.01.50.41 - Garcin.jo@gmail.com
 Du 25 au 30 LES FESTIVES - Voyage Andore. M.COLOMBANI : 06.58.81.81.75 - Colombani.ange@bbox.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Débarrassez-vous et donnez une deuxième vie à vos livres !

Apportez-les en bibliothèque !

Nous travaillons en collaboration avec une société (AMMAREAL) qui s'occupe de revendre ou de recycler les ouvrages donnés par les bibliothèques.

Nous nous chargeons du tri de vos dons (réutilisation en biblio ou dépôt chez Ammaréal). Nous acceptons uniquement les livres en bon état.

La société nous reverse 10% du prix de chaque livre vendu et reverse 5% du prix de chaque livre vendu à des organisations œuvrant en faveur de la lecture et la lutte contre l'illettrisme.

Vous contribuez ainsi par vos dons à enrichir la bibliothèque ...

A NOTER et RESERVEZ VOS DATES:

- Au mois d'août (samedi 13 août) nous vous proposons un spectacle au château intitulé "Contes et légendes de Provence" (spectacle au "chapeau")

- Au profit du Collectif 14-18, nous organisons un vide-dressing le dimanche 4 septembre.

A partir du samedi 2 juillet et jusqu'au 30 juillet inclus, la bibliothèque sera ouverte les mercredis et les samedis matins de 9h à 11h30 uniquement (fermeture du 1er au 31 août)

N'oubliez pas que la fréquentation de la bibliothèque n'est pas réservée uniquement à nos adhérents ...

Pour tout renseignement: Dominique CANU 0490778360
bibliothequemunicipale-bdj.e-monsite.com
www.facebook.com/bibliolabastidedesjournans

CREATIONS ET TRADITIONS BASTIDANES

VIDE GRENIER LE DIMANCHE 5 JUIN, AU CŒUR DU VILLAGE.
12€ LES 4 ML. Inscription au 06 81 67 52 12

ATELIERS DE TRAVAUX MANUELS

LES CTB, vous proposent des ateliers pour enfants à partir de 5 ans, pendant les vacances scolaires du : 18 au 22 juillet, du 25 au 29 juillet et du 22 au 26 août. Dans la salle M. Dumas de 14H à 17H / TARIF : 32€ par enfant, 54€ les deux, Matériel et Goûters fournis.

Inscriptions : Irène 06 81 67 52 12 ou Coralie 06 78 24 82 61
ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITE !!!

CHASSE AU TRESOR pour enfant, le 13 juillet, rendez-vous devant la mairie à 16h. Avec un crayon, un chapeau, une gourde.

EXPOSITION ARTISANALE D'ETE du 23 juillet au 17 août, nos artistes vous présenteront leurs nouveautés, du lundi au dimanche matin de 9H à 12H et de 15H à 19H.

INFO ESHL (ENTENTE SPORTIVE HAUT LUBERON)

L' ESHL vétérans à le plaisir de vous annoncer que :

- son tournoi annuel aura lieu le 04/06/2016 à partir de 9h00 au stade municipal.

- Le challenge pierre louis FERRA sera remis en place en septembre.

En espérant vous voir nombreux.

EXPOSITION JEAN MARAIS

Les œuvres Jean MARAIS chez Nicole de LA BASTIDE.

EXPOSITION DE PHOTOS ET DESSINS

Tous les après midi de 16h30 à 19h30
du 9 juillet au 5 septembre.

Le dimanche uniquement sur rendez vous.
Contact : 04 90 77 82 54 ou 06 20 57 33 51



ASSOCIATION PAROISSIALE

SORTIE : Une journée au sanctuaire Notre-Dame-de-Vie à Vénasque est prévue pour le Vendredi 10 juin 2016. Transport en voitures particulières. Sur place, accueil, messe, repas (13,50 €), visite guidée, boutique-librairie. Horaire détaillé sur affiches fin mai. Inscriptions auprès de Françoise MORHET au 04.90.77.41.33.

FETE PATRONALE : La Fête Patronale (Fête de la Dédicace de l'église Saint-Pierre-aux-liens) aura lieu le Dimanche 31 Juillet 2016 avec accueil et chants sur le parvis à 10h30 suivi de la messe à l'église. Ce sera la seule messe sur le secteur paroissial. Après la célébration, l'Association Paroissiale offrira un apéritif provençal sur la place de l'église et une vente de gâteaux y sera organisée.

EVEIL A LA FOI et CATECHISME :

Les inscriptions sont ouvertes pour l'année 2016-2017
Contacter Françoise MORHET au 04.90.77.41.33



GARAGE
De la Bastide
Mécanique Générale

06 59 53 08 23

821, route de Pertuis
Quartier les Beylonnes
84240 la Bastide des Journans





LES FOYERS RURAUX

pour un monde rural vivant !

Au revoir Mimi. C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Mimi Bestagno. Elle était une fidèle adhérente et une des doyennes du Foyer. Elle était toujours partante pour participer aux activités collectives du Foyer, contribuant ainsi à forger un lien social intergénérationnel, une valeur qu'elle incarnait pleinement. Elle incarnait la générosité et la gentillesse. Son sourire et son enthousiasme nous manquent.

Soirée lecture sur les Grands voyageurs

Très bonne soirée conviviale le 1er avril dernier, avec des récits de la Naïve sur de grands voyageurs, suivis d'un superbe buffet gourmand où les gâteaux orientaux de Messa ont été très appréciés

SPECTACLE THEATRE ENFANTS

SUCCES FOU POUR "TREIZE ET UN BANC". La troupe "LA MARMAILLE" du foyer Rural, sous la houlette d'Anne Raymond et de Jeanine Capiello, s'est produite le 24 avril dernier pour nous présenter son désormais traditionnel spectacle de fin de saison. Dans un rythme effréné, treize enfants âgés de 8 à 12 ans ont conquis un public venu nombreux. Cinq scènes époustouflantes ont provoqué l'hilarité de tous. Le jeu et le professionnalisme de ces comédiens en herbe a surpris, la satisfaction des parents n'avait d'égal que leur fierté, beaucoup n'imaginaient pas leurs enfants capables d'une telle prestation.

Un grand BRAVO à : Alizé Martinez, Elia Pozo, Emma Buadjar, Emma Fecamp, Fanny Raymond, Hugo Godin, Ilona Turinnetto, Julie Vendrell, Léa Perez, Lola Dupont, Luca Turinnetto, Maëlle Chauvin et Maël Demarchi. Sans oublier Jeanine et Anne, ainsi que Jean Charles, pour son appui technique et artistique.

PATRIMOINE BASTIDAN

Chers Amis,

Voici le programme des Manifestations de notre association pour l'été 2016 :

Journée du patrimoine de pays dont le thème est cette année le savoir faire des métiers d'Art; nous avons choisi l'histoire de la faïence.

Le 18 et 19 juin, la chapelle Notre Dame de Consolation - classée Monument Historique - sera ouverte samedi et dimanche de 10 h 30 à Midi et de 16 h à 19 h 30. (VISITES GUIDEES)

Contact : 04 90 77 82 54

Exposition artistique dans la chapelle Notre Dame de Consolation.

Du samedi 13 aout au lundi 22 aout; PEINTURES DE ALISON MARTINENQ ET SCULPTURE DE GERARD BESSET;

Ouvert tous les jours de 16 h 30 à 19 h 30

Contact : 04 90 77 82 54

Concert : OPERETTES ET CHANSONS MARSEILLAISES

Le vendredi 5 aout à 21h dans la cour du Château: concert de grande qualité interprété par les brigandes du château d'IF. Suivi du verre de l'Amitié en compagnie des artistes.

Journée Nationale du PATRIMOINE

En septembre, la chapelle sera ouverte avec visites guidées de 10 h 30 à Midi et de 15 h 30 à 19 h.

Notez bien que la chapelle sera ouverte en JUILLET et AOUT tous les MERCREDI APRES MIDI

SOLIDARITE NEPAL avec l'association Los Amigos du Népal .

La journée jeux du 21 février organisée par Kevin (Belliot) et Celine (Chaudon) a été un vif succès, tant au niveau de la participation que de l'ambiance. Elle a permis de récolter 600€ pour l'association locale népalaise en charge de la collecte des fonds pour la reconstruction suite au séisme d'avril 2015. Un grand merci à tous pour votre générosité.

ATELIER PEINTURE

Dernier stage de peinture de la saison le Mardi 24 Mai 2016 à 09h30. A vos pinceaux pour un stage de peinture de deux heures à la salle DUMAS. 25€ pour les adhérents du foyer rural et 30€ pour les autres. Inscription auprès de Martine PICHEREAU : 04 90 77 86 79

Date à retenir

Samedi 18 juin : journée du Foyer, avec son Assemblée Générale et Théâtre en plein air avec La Farce de Maître Pathelin (la NAIVE)

Notre site : www.foyerural-labastidedesjournans.org

Celui des foyers ruraux de PACA : www.foyersrurauxpaca.org

Un contact : foyerural.lbdj@gmail.com

PATRIMOINE BASTIDAN

VIDE GRENIER BROCANTE

Le dimanche 2 octobre ; videz vos armoires cet été: FAITES VOUS PLAISIR ET FAITES PLAISIR à CEUX QUI TROUVERONT LEUR BONHEUR!

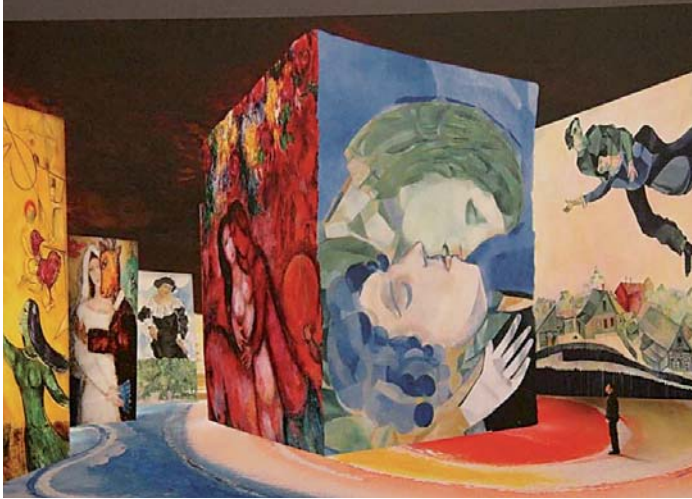




Association
LES FESTIVES

84240: La Bastide des Jourdans

Depuis notre dernier article dans le journal municipal de Janvier 2016 notre association a proposé de participer à trois manifestations. La première s'est effectuée en Février à SJ Jean Cap Ferrat où nous avons pu admirer la splendeur de la villa et des jardins Ephrusi de Rothschild.



Les activités seront en sommeil en Juillet et Août. Le thermalisme en Andorre fin septembre est en cours d'élaboration car nous organisons nous même ce déplacement. On peut vous annoncer un tarif exceptionnel pour 6 jours. Les places étant limitées il ne faudra pas tarder à vous inscrire. Vous pouvez dès à présent nous contacter.

Vous pouvez retrouver toutes nos activités sur notre site internet www.lesfestiveslabdj.com

En mars nous nous sommes déplacés à Cavillon où une visite guidée de la ville nous a permis de découvrir la cathédrale et la synagogue. En avril Les Baux de Provence nous a accueillis pour découvrir, aux carrières de lumière, l'exposition Chagall (photo ci contre) et visiter ensuite le château.

Actuellement un groupe est parti à la découverte de la Bretagne. Pour nos prochaines activités on vous recommande la sortie en Camargue le Dimanche 26 Juin comprenant animation, repas et visite du château d'Avignon.



Le samedi 11 juin 2016 à midi.

La société de chasse de La Bastide des Jourdans (La Diane) organise son repas chasseur annuel.



Apéritif,
Mis en bouche.

Entrée



Assiette terre et mer

Terrine de truites et écrevisses, fondant de courgettes et chèvre frais, coulis de tomates fraîches et basilic, saumon mariné façon scandinave.

1^{er} plat

Mijoté de chevreuil au vin blanc et tomate, fricassée de champignons, haricots verts et fond d'artichauts

Petite pose

Trou provençal (citron et galbant)

2^e plat

Daube de sanglier façon grand-mère (lardons, oignons champignons) écrasé de pomme de terre à l'huile d'olive.

Tirage de la tombola

Fromage

Salade et rocamadour fermier.

Désert

Pêche melba



Café au buffet, eau minérale et pain, vin à discrétion.

Pour l'animation le groupe KADENCE sera vous faire danser tout l'après midi.

Le midi, apéritif plus le repas 32 euros par personne inscription au bar des sport ou au cercle républicain (le paiement sera obligatoire à l'inscription) renseignement possible au 0650263422 ou 0607657877ou0670642932.

Les places sont limitées inscriptions jusqu'au 3 juin 2016.

Le soir pour ceux qui désirent rester, grillade de sanglier Seuros par personne, inscriptions et règlement le jour même dans le courant de l'après midi.

Important, pour les personnes qui resteraient pour les grillades le soir, prévoir les couverts.

TRAITEMENT DES EAUX

- * Adoucisseur d'Eau Economique
- * Ultra Filtration
- * Produits & Matériels Piscine



GENEVIEVE ARNOUX

06.77.04.26.06.

l'obleue.com
BOIRE & SE Baigner

LA BASTIDE DES JOURDANS

Sté BLEU LUBERON GESTION RCS 387 491 368

LIVRAISON SUR SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE
OU SAMEDI/DIMANCHE MATIN À L'ENTREPÔT

Directeur de la publication : Michel RUFFINATTI

Comité de rédaction :

Annie HEBRARD, Daphné MARTINEZ, Céline CHAUDON
Alain DASNOY, Nicolas SALERNO.

© Crédits photos :

Mairie de la Bastide des Jourdans -
© Photos aériennes de M. Cyrille FAUCHER (Élément Air)

Impression : IAP MANOSQUE

Le bulletin est imprimé sur du papier recyclé conforme
aux normes écologiques PEFC

Création, mise en page : Frédéric.PELLEGRINI [Grafist]

COMITÉ DE JUMELAGE



Comme chaque année, notre traditionnel repas « ambiance Italienne » a réuni ses adhérents et amis pour une soirée familiale et chaleureuse. Chaque table avait le nom d'un thème, et les convives pouvaient y découvrir des mots en italien, l'occasion pour chacun de s'amuser, avant d'envahir la piste dans une folle ambiance jusqu'à 2 heures du matin. Un grand Merci à tous les bénévoles du comité qui par leurs participations efficaces ont contribué à la réussite de cette soirée. Des membres du comité de jumelage de Pierrevert, ont également partagé cette soirée avec les Bastidans, et nous envisageons avec eux de réaliser des actions communes autour de la culture et des traditions Italiennes. Merci à toutes les familles qui ont répondu à l'appel du comité pour permettre l'hébergement de nos amis Italiens du 7 au 10 juillet 2016. Nous avons la capacité de recevoir 54 personnes soit un bus complet. Le comité de Calvi doit nous communiquer les noms des participants, nous vous contacterons dès que nous pourrons faire la répartition.

Programme du 7 au 10 juillet

Judi 7 juillet : arrivée des Italiens, accueil et soirée dans les familles.

Vendredi 8 juillet : visite de Roussillon et de son sentier, pique nique dans les jardins de La Fontaine de Vaucluse et visites. Soirée dans les familles.

Samedi 9 juillet : Le matin, visite du village, Manosquele choix n'a pas été fait par les italiens, déjeuner dans les familles.

A partir de 15h30 rendez-vous sur la place du village pour le début de la parade des lanceurs de drapeaux Calvese, qui traversera notre village par le lavoir, la fontaine de la Jeanne, la chapelle et retour pour descendre le cours.....Vous serez enchantés par les ballets aériens de tous ces drapeaux.

18h : Cérémonie officielle pour commémorer le dixième anniversaire de la signature de la Charte d'Amitié liant nos deux villages, en présence des autorités locales et régionales, suivi d'un apéritif d'honneur offert par la municipalité.

20h : Aioli géant sur le parking de la salle polyvalente ouvert à toute la population, avec animateur et chanteuse ; attention il faudra réserver, en mairie, et dans nos commerces 20€ par personne 10€ pour les enfants de moins de 10 ans. On vous attend nombreux ,pour une belle soirée d'été.

Dimanche 10 juillet , au matin ,départ de nos amis Italiens

Le Comité et ses adhérents vous donne donc rendez-vous Samedi 9 juillet à partir de 15h30.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE La Tour d'Aigues, le 16 mai 2016

LUBERON CÔTÉ SUD, le magazine des rendez-vous de l'été ! 50 pages de sorties et découvertes près de chez vous.

Plus besoin d'avoir de multiples agendas ou magazines pour connaître les bons plans. Cette année, pour la première fois, les Offices de Tourisme, les communes, les associations, les organisateurs d'événements et d'activités se sont associés pour concevoir **un seul et unique AGENDA !**

Des activités pour tous !

Une foule d'activités, la plupart gratuites, attendent les résidents du Sud Luberon et les prochains touristes dès le mois de juin, et ce, jusqu'à fin septembre. *Des concerts, des spectacles, des activités de loisirs, du sport, des visites guidées et dégustations, la liste des vide-greniers et marchés, ne sont que quelques-unes des nombreuses activités auxquelles la population pourra participer.*

Un AGENDA incontournable !

- **GRATUIT** : Il s'agit d'un projet initié et financé par l'Office de Tourisme Luberon Durance (siège à La Tour d'Aigues) avec la participation de COTELUB.
- **COMPLET** : notre défi a été de recenser non seulement les festivités mais également toutes les activités de loisirs et de découvertes.
- **FACILITÉ D'UTILISATION** : les informations sont présentées jour par jour afin de rendre la lecture plus claire et plus précise.
- **FIABLE** : tout a été collecté et saisi par votre Office de tourisme afin d'assurer la qualité de l'information.

Pour obtenir le magazine ?

Toute la programmation de l'été 2016 est déjà disponible sur le site Internet officiel des Offices de tourisme www.luberoncotesud.com et en téléchargement gratuit depuis le 27 mai 2016.

Le magazine «Rendez-vous de l'été, Agenda de vos vacances» (version papier), sera distribué gratuitement dans tous les foyers de COTELUB dans le courant du mois de juin et/ou juillet.

Vous pouvez cependant vous le procurer gratuitement dans les différents Offices de Tourisme et les mairies à partir du lundi 6 juin.

SOIRÉE DE LANCEMENT : lundi 6 juin à 19h30 sur les terrasses du Château de La Tour d'Aigues.

Vous êtes invités à participer à la soirée de lancement qui sera l'occasion de vous présenter toutes les nouveautés du Luberon Côté Sud. Au programme : Apéritif provençal, concert, dégustation de vin, remise de cadeaux.

*L'Office de tourisme,
par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs,
assure la promotion et le développement de la destination Luberon Côté Sud*



CONTACT RELATIONS PRESSE
Office de tourisme Luberon Durance
Responsable Communication
Ludovic LAFFITTE
ludovic@luberoncotesud.com

« LA SIGNALÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE, CE QU'IL FAUT SAVOIR »

Depuis deux ans, Cotelub s'est engagée résolument vers une amélioration du cadre de vie et notamment de la signalétique touristique sur l'ensemble de son territoire ; cela veut dire moins de panneaux et plus d'efficacité pour que le sud Luberon garde son « âme Luberon » avec ses produits du terroir, son artisanat, et une meilleure visibilité de ses acteurs économiques.

Pourquoi cet engagement ?

Avec la loi du 12 juillet 2010 sur la publicité, les enseignes et pré enseignes de nombreux changements règlementaires doivent être appliqués et ont été pris en compte dans le cadre de la révision de la charte signalétique du Parc du Luberon (février 2014).

Depuis 13 juillet 2015, les changements applicables sur notre territoire les plus importants sont les suivants :

- la suppression des pré-enseignes dérogatoires pour les hôtels, garages, stations-services, et les activités en retrait de la voie publique
- de nouvelles règles plus strictes pour les enseignes : une seule enseigne scellée au sol par activité au lieu de deux.
- l'interdiction de toute publicité
- l'élaboration ou la révision de règlements locaux de publicité (RLP) sur tout le territoire

Quelle démarche à mettre en œuvre pour votre activité ?

Pour sa signalétique tout commerce, artisanat ou entreprise, doit effectuer certaines démarches.

En effet, tout dispositif ou matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne doit faire l'objet d'une « demande d'autorisation préalable » ou d'une « déclaration préalable » (cerfa n° 14798*01) ; ce document renseigné est à déposer en mairie du lieu où se trouve l'activité .

Des explications en ce qui concerne les enseignes :

- l'enseigne apposée sur une façade ne peut avoir une surface cumulée excédant 15% de la surface de la façade ou 25 % lorsque la façade commerciale est inférieure à 50 m².
- les enseignes perpendiculaires (ou « en drapeau ») entrent dans le calcul de la surface des enseignes. Le recto et le verso se cumulent.
- Lorsque plusieurs activités occupent le même bâtiment, le cumul de toutes les enseignes, toutes activités confondues, doit respecter aussi ces pourcentages.

Des explications en ce qui concerne les pré-enseignes :

Les pré-enseignes sont interdites là où la publicité est interdite.

Des pré-enseignes dérogatoires sont autorisées, selon la charte signalétique locale (1 x 0,60 m), pour :

- les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir = 2 panneaux dans un rayon de 5 km
- les activités culturelles = 2 pré-enseignes dans un rayon de 5 km
- les monuments historiques, ouverts à la visite = 4 pré-enseignes dans un rayon de 10 km
- les manifestations exceptionnelles (de façon temporaire)

Des explications en ce qui concerne les publicités :

Les publicités sont interdites :

- hors agglomération
- dans le Parc Naturel Régional du Luberon

Exemples de dispositif SIL type DC43 à planter 15 m minimum avant l'intersection.



Exemples de dispositif SIL type DC29 à planter à l'intersection.



- dans les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysage
- dans les zones spéciales (ex. zone Natura 2000)

Les publicités lumineuses, numériques, ou sur bâches ou sur clôtures demeurent interdites ainsi que sur le mobilier urbain, les poteaux, les murs de soutènement.

Toute activité peut être signalée par la Signalisation d'Information Locale (SIL) : 4 lames maximum par activité (type DC43, DC29 : photo ci-contre). Elle concerne les services et équipements d'intérêt local utiles aux personnes en déplacements.

De plus, en collaboration avec le Parc naturel régional du Luberon, le projet de renouvellement des Relais Informations Services (RIS) implantés sur le territoire a été lancé (ex. RIS d'Ansouis ci-dessous). Ainsi, des activités et services pourront être mentionnés dans ces Relais d'Informations.

Ce travail relayé par l'ensemble des communes, permettra d'établir une signalétique homogène, lisible et valorisante, qui sera perçue comme outil de communication efficace sur le territoire et une meilleure visibilité de nos acteurs économiques.

Plus d'informations : Cotelub - 04 90 07 48 12 ou votre mairie.



"MÉCA TED LUBERON"

réparation et entretien
mécanique à domicile
recherche de panne
vidange
devis gratuits
Diagnostic Electronique

07/62/94/87/50

Déplacement gratuit dans un rayon de 5km
autour de la Bastide des Jourdans

VOTRE COMMUNE VOUS EST CONTÉE, SES ORIGINES, SON HISTOIRE : LE HAMEAU DE FIERAQUE

Aucun document ne mentionne son existence avant l'An IV de la République Française (1795-1796). Seule exception sur la carte de Cassini rendue publique en 1815, le hameau apparaît vers 1768, dans les textes qui concernent la commune de la Bastide des Jourdans.

Un acte de partage d'une longue lignée de « MAYEN » datant du XVIII^e siècle nous informe quelque peu sur l'existence du hameau et de ses habitants, et « des terres franches », terres non soumises à l'impôt du Seigneur avant la révolution.

Les cadastres établissant l'assiette de l'impôt du village datent de 1574, et ces terres franches n'y apparaissent jamais. Les habitants du hameau, les « Mayen » qui les possèdent n'y apparaissent que pour d'autres terres soumises à l'impôt, terres situées ailleurs dans la commune de La Bastide, mais jamais à Fieraque.

Cependant les textes notariés les montrent propriétaires à Fieraque déjà en 1502. « Fieraque » qui s'appelle alors « Combaugiou », un toponyme qui pourrait signifier « la combe des ancêtres ».

En observant attentivement des maisons de Fieraque, on soulève peut être un coin du voile qui cache l'histoire de ce lieu. L'observation révèle l'existence d'un pigeonnier et d'une tour ronde, des fours à pains, éléments nobles, car seul le Seigneur avait droit de « pigeonnier ». Mais de quels Seigneurs peut-il s'agir ?

Ces « Mayen » orthographié « Mayenc » ou « Mayenq » de Fieraque ou Combaugiou, signifient avant la révolution « homme de « Maye » ou « Mayol ». Or il existe dans l'histoire de Grambois, une famille noble dite « Mayol » seigneur de « Saint-Pierre-de-Majargues, (Grambois et Meyrargues, depuis le XII^e siècle).

En 1270, ils rendent hommage au Comte de Provence pour leurs biens, sans précision de lieu. Mais ils sont présents avec une assemblée de nobles de Reillanne à cette date. Ce sont ce que l'on appelle des « Seigneurs mineurs » c'est-à-dire des hommes libres, possesseurs de « terres franches », qui ne doivent que l'hommage au Comte de Provence, contrairement aux « Seigneurs Majeurs » délégués du Comte et qui ont toutes les prérogatives féodales. A cette époque, dans un territoire déterminé comme Grambois ou la Bastide des Jourdans, ces deux types de seigneurs se côtoient.

En 1402 et 1427, Raymond Mayol est dit « noble écuyer de Grambois, et héritent de tous les biens des familles nobles de Grambois. Alors ne serait-il pas propriétaires des terres franches de Fieraque puisqu'il possède également tous les biens du vicomté de Reillanne, dont la Bastide des Jourdans fait partie ?

Le village de La Bastide des Jourdans qui se situait sur le territoire de Grambois, existe depuis 1225 mais la date à laquelle furent fixées les nouvelles limites du territoire entre Grambois et La Bastide n'est pas connue.

Le mot « Fieraque » pourrait être une évolution du mot « Vière » qui en Provence désigne un vieux village abandonné. On sait qu'après la grande peste de 1348, et les désordres qui s'en suivirent beaucoup de petits villages furent abandonnés. Un édit des Etats-de-Provence de 1368 ordonne que les populations se regroupent dans des lieux fortifiés et que ceux qui ne l'étaient pas soient démolis et abandonnés. C'est peut-être le cas pour notre hameau de Fieraque.

Dans les années 1694, 1792, 1838 plusieurs autorisations sont accordées, aux Familles « Mayen » habitants de Fieraque, pour la construction de fours à pains dans leur métairie. Seuls ceux de Cambogiou auront droit d'y cuire le pain, et ils ne pourront transporter du pain hors dudit domaine.

D'après des actes notariés, le premier Mayenq rencontré dans les textes, l'est en 1428, c'est-à-dire quand les Mayol, étaient encore seigneurs de Grambois. Il semble qu'au cours des siècles suivants et jusqu'au milieu du 18^e siècle, il n'y a que des Mayen à Fieraque, et aucune autre famille.

Le hameau s'est peu à peu dépeuplé puisqu'en 1974, seulement deux familles issues des Mayen, habitaient le hameau. Puis insensiblement les résidences secondaires apparaissent et le hameau se repeuple. Aujourd'hui, environ 80 familles y résident à l'année, et deux familles sont encore issues des Mayen.

